MAIRIE
DE
LE DRENNEC
29860

Tél : 02.98.40.40.01
mairie@le-drennec.fr

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260402-030_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI 2 AVRIL 2026
N° 04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Le Drennec se sont réunis, en séance publique, à la mairie, salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-sept mars deux mille vingt-six conformément à l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers municipaux présents : 18
Nombre de votants : 19

Etaient présents : Jean-Christophe FERELLOC, Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Bruno LE MEE, Cyril MALIN, Rachel MAISEL, Olivier LE LANN, Anne MASON, Emmanuelle PATINEC, Jonathan BOULCH, Julien GALÉA, Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Pauline FEREC.

Absent excusé : M. Emmanuel MORVAN qui a donné procuration à M. Jonathan BOULCH.

Le conseil municipal a désigné, Mme Maryonne ROELLINGER, conseillère municipale pour secrétaire.

La séance est levée à 21 h 50.

N° 030-2026 - Objet : Composition des différentes Commissions communales.

Après quelques échanges, ***le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les commissions sont les suivantes :***

Finances, économie et agriculture

Président :
Jean-Christophe FERELLOC**,** Maire,

Membres : Serge PELLEAU, Marie-Claude LE COQU, Jean-Luc RANNOU, Céline CAZO, Cyril MALIN, Emmanuelle PATINEC, Céline NICOLLE, Jonathan BOULCH.

Urbanisme

Président :
M. Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Membres : Emmanuelle PATINEC, Julien GALÉA, Cyril MALIN, Céline NICOLLE, Emmanuel MORVAN.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260402-030_2026-DE

Bâtiments et Patrimoine

Président,
Jean-Christophe FERELLOC**,** Maire.

Vice-Président,
Serge PELLEAU, Adjoint au Maire.

Membres : Emmanuelle PATINEC, Bruno LE MEE, Julien GALÉA, Emmanuel MORVAN, Jonathan BOULCH, Thierry BERGONZOLI, Rachel MAISEL.

Culture (Bibliothèque et activités culturelles)

Président,
Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Vice-Présidente,
Marie-Claude LE COQU, Adjointe au Maire.

Membres : Maryvonne ROELLINGER, Thierry BERGONZOLI, Anne MASON, Jean-Luc RANNOU, Rachel MAISEL.

Sports, loisirs et animations

Président,
Jean-Christophe FERELLOC**,** Maire.

Vice-Président,
Jean-Luc RANNOU, Adjoint au Maire.

Membres : Pauline FEREC, Maryvonne ROELLINGER, Marie-Claude LE COQU, Olivier LE LANN, Céline CAZO.

Ecole et Enfance

Président,
Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Vice-Présidente,
Céline CAZO, Adjointe au Maire.

Membres : Céline NICOLLE, Sonia PRONOST, Julien GALÉA, Serge PELLEAU.

Environnement

Président :
Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Vice-Présidente :
Anne MASON, conseillère déléguée.

Membres : Pauline FEREC, Jonathan BOULCH, Thierry BERGONZOLI, Rachel MAISEL.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 029-212900476-20260402-030_2026-DE

Communication

Président :
Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Vice-Président,
Olivier LE LANN, Conseiller municipal délégué.

Membres : Cyril MALIN, Bruno LE MEE, Sonia PRONOST.

Voirie et espaces verts :

Président :
Jean-Christophe FERELLOC, Maire.

Vice-Présidente :
Julien GALÉA, Conseiller municipal délégué.

Membres : Pauline FÉREC, Bruno LE MEE, Sonia PRONOST, Emmanuel MORVAN, Maryvonne ROELLINGER, Jonathan BOULCH.

Pour extrait conforme au registre,
Le Drennec, le 2 avril 2026
Le Maire,
Jean-Christophe FERELLOC.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat).